

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL DE LA RECHERCHE AU CONSEIL D'UCA PARTNER

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2026,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'Université, Mathias BERNARD ;

Vu les statuts de UCA PARTNER

Vu les candidatures de Monsieur Pierre BONNET et de Monsieur Jérôme BRUNET, élus titulaires du conseil de la recherche, suite à l'appel à candidatures en date du 14 septembre 2026 ;

PRESENTATION DU PROJET

Les statuts d'UCA PARTNER précisent que le conseil d'UCA PARTNER comprend des membres avec voix délibérative, dont « un représentant de la Conseil de la Recherche, choisi par le Conseil de la Recherche parmi les collèges 1, 2 et 3 du Conseil de la Recherche".

Ce dernier est composé de nouveaux membres suite aux élections intervenues les 24, 25 et 26 mars 2026.

Dès lors, il convient de désigner un nouveau membre du conseil de la recherche qui sera membre du Conseil d'UCA PARTNER.

Suite à l'appel à candidatures adressé le 14 septembre 2026, Monsieur Pierre BONNET et de Monsieur Jérôme BRUNET ont présenté leur candidature.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame la Vice-présidente Chargée de la recherche ;

Vu le vote effectué à bulletin secret ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De désigner Monsieur Jérôme BRUNET pour siéger au conseil de UCA PARTNER en qualité d' élu titulaire du Conseil de la Recherche.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 45

Membres présents ou représentés (nombre de votants) : 36

Bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés : 30

Nombre de voix pour Jérôme BRUNET : 21

Nombre de voix pour Pierre BONNET : 9

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 7 octobre 2026



Le 7 octobre 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CR_20261006_02

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*